

CONTROVERSE BAS-SAINT-LAURENT

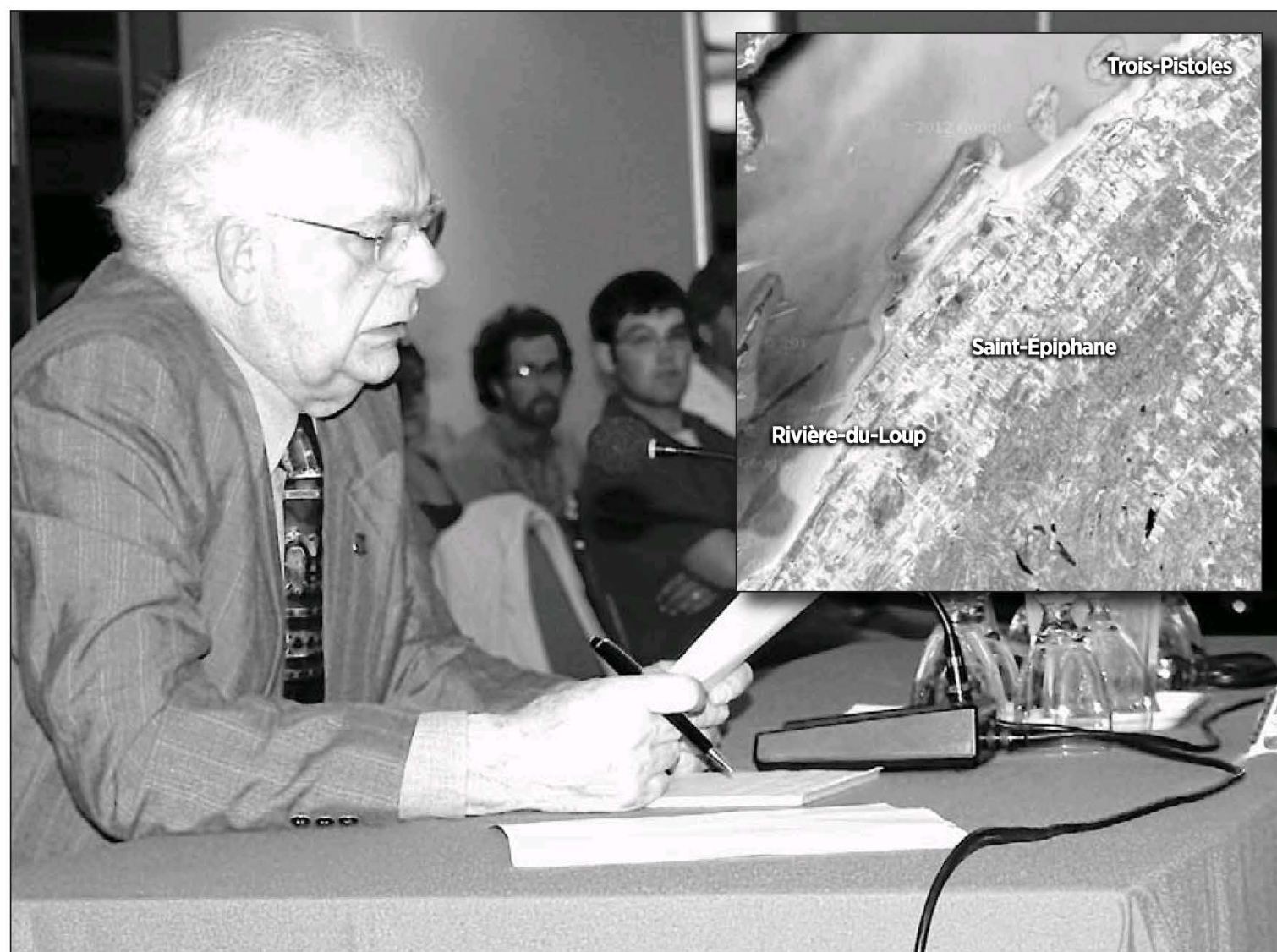


PHOTO COURTOISE

■ Le maire de Saint-Épiphanie, Jean-Pierre Gratton, a perdu patience devant un membre du Réseau d'information sur les municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup qui le filmait lors d'une séance du conseil municipal.

SAINT-ÉPIPHANE

Menaces au conseil

Offusqué d'être filmé par le Réseau d'information sur les municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup durant une séance du conseil municipal, le maire de Saint-Épiphanie, Jean-Pierre Gratton, s'est emporté et a tenu des propos menaçants envers le porte-parole du Réseau qui tenait la caméra.

LOUIS DESCHÊNES

Agence QMI

Dans un enregistrement vidéo publié sur YouTube, après s'être violemment levé de sa chaise puis s'être approché d'un air agressif vers le porte-parole du Réseau, Roger Plante, on entend clairement le maire intimider l'homme en question. « Arrangez-vous pas pour que je vous raccourcisse de deux pouces », fulmine le maire Gratton, après avoir déclaré : « Je vous demande de l'éteindre (la caméra) s'il vous plaît, avant que moi, je la prenne, pis que je la mette dehors personnellement! » Il n'en fallait pas plus pour que Roger Plante porte plainte à la Sûreté du Québec pour intimidation contre le maire Jean-Pierre Gratton. « Je devais dénoncer la situation, parce que l'attitude du maire à mon endroit est inacceptable », explique M. Plante. De plus, le Réseau d'information sur les mu-

nicipalités, un mouvement citoyen créé en 2009 pour promouvoir la transparence dans les municipalités, a demandé la démission du maire de Saint-Épiphanie pour son comportement que le Réseau qualifie de « clairement inapproprié ».

Interdiction de filmer

Ce n'est pas la première prise de bec entre les deux hommes, puisque le 10 avril, le maire de Saint-Épiphanie avait demandé à la Sûreté du Québec d'expulser Roger Plante, prétextant que ce dernier troublait l'ordre public avec sa caméra. Trois semaines plus tard, le 3 mai, au cours d'une séance extraordinaire du conseil local de la municipalité, les conseillers municipaux ont voté un règlement qui interdit la prise d'image et de son, sauf sur présentation de la carte de presse et après un avis écrit donné à l'avance. Toute cette mise en scène a mené à la colère de M. Gratton lors de la séance houleuse du 7 mai. « Nous, on demande que le gouvernement règle le problème et oblige les municipalités à filmer les séances du conseil et à les rendre disponibles sur leur site Web, a dit Roger Plante au nom du Réseau d'information sur les muni-

palités. La population a le droit à ça. C'est une question de transparence. »

Procès-verbal

À Saint-Épiphanie comme dans d'autres petites municipalités du Québec, les séances du conseil municipal ne sont pas filmées. Or, le seul moyen pour les citoyens qui n'assistent pas aux assemblées de connaître le contenu de ces soirées est de consulter le procès-verbal. «



ROGER PLANTE
Citoyen

Nous autres, les gens des petits villages, on n'est pas des gens de deuxième classe. Pourquoi n'aurait-on pas droit aux vidéos? », dénonce le Réseau. Outre Saint-Épiphanie, d'autres municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup, comme Saint-François-Xavier-de-Viger et Saint-Arsène, ont également passé un règlement interdisant de filmer par une personne non autorisée les séances de conseil, qui sont pourtant des séances publiques.



« C'est dur sur les nerfs »

LOUIS DESCHÊNES

Agence QMI

Appelé à commenter la vidéo et les événements des derniers mois, le maire de Saint-Épiphanie, Jean-Pierre Gratton, nous a dit que la pression commence à être forte. « J'ai 70 ans et je suis venu à Saint-Épiphanie pour la paix et la tranquillité, mais là, ça commence à être dur sur les nerfs. J'ai demandé à mon médecin de me donner des pilules un peu plus fortes », a-t-il lancé.

M. Gratton a de la difficulté à se rappeler exactement les mots utilisés lors de la confrontation du 7 mai avec Roger Plante et pourquoi il les a utilisés. « Je vais vous dire, je n'ai pas ça dans la tête. Quand tu regardes le petit écran de deux pouces (de la caméra), mon cerveau a peut-être pensé dans ce sens-là », explique le maire, faisant référence à sa fameuse phrase menaçante : « Arrangez-vous pas pour que je vous raccourcisse de deux pouces ». Le maire affirme avoir l'appui de ses conseillers et qu'il n'a pas du tout l'intention de démissionner, comme le demande le Réseau d'information sur les municipalités. « J'ai été élu par la majorité des gens et ce n'est pas parce qu'un gérant d'estrade vient faire des représentations qu'on va démissionner pour ça. » Mardi, Jean-Pierre Gratton, qui n'avait toujours pas reçu la visite des policiers, ne semblait pas craindre les repréailles. « Je ne vois pas pourquoi on porte plainte contre moi. »

LES PROPOS DU MAIRE

« Arrangez-vous pas pour que je vous raccourcisse de deux pouces. »

« Je vous demande de l'éteindre (la caméra) s'il vous plaît, avant que moi, je la prenne, pis que je la mette dehors personnellement! »

« Faites-vous partie de la municipalité, vous? C'est fait pour les gens de la municipalité, ce n'est pas fait pour les gens qui viennent de France, crisse! »

— Jean-Pierre Gratton

« J'aimerais bien ça savoir qui vous a invité ici, parce vous n'avez pas été invité par moi. J'aimerais bien ça connaître son nom... »

— Jean-Pierre Gratton

Que pensez-vous des séances du conseil filmées par des citoyens?

jdq-opinions@quebecormedia.com

APPELEZ-NOUS : 418.683.1577